

# Mairie Arbonne. Lettre D'information N°2

Chères Arbonnaises, Chers Arbonnais

Nous sommes entrés dans la troisième semaine de confinement, nous espérons que vous allez bien et que chacun parvient à trouver ses nouvelles marques.

Vous avez été nombreux à vous inscrire à La Lettre d'Information d'Arbonne et nous vous en remercions, voici la lettre N°2.

Nous vous transmettons les informations d'intérêt général communiquées par les différentes instances de l'Etat ainsi que les informations locales.

Au sommaire :

1. Urbanisme
2. ONF et accès forêt
3. Transport
4. Accueil déchèterie pour les professionnels
5. Approvisionnement
6. Enfance & Jeunesse
7. Demandes d'intérêt général
8. Propositions de service de la part des Arbonnais
9. Attestation de déplacement simplifiée pour les personnes handicapées

Nous avons ajouté quelques suggestions de divertissements par temps de confinement.

Nous espérons que ces informations répondront à vos préoccupations.

Prenez soin de vous et de vos proches

Bien à vous

L'équipe municipale d'Arbonne-la-Forêt

## **Lettre d'information N°2 du 02/04/2020**

### **1. Urbanisme et loi d'urgence**

- Les mesures de confinement imposées par les pouvoirs publics pour lutter contre la propagation du covid 19 perturbent fortement le fonctionnement des services administratifs.
- Les services d'urbanisme sont suspendus. Les dossiers peuvent cependant être déposés. Seules les demandes urgentes pourront faire l'objet d'un rendez-vous.
- L'ordonnance N° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais instaure une période dérogatoire de suspension des délais d'instruction, du 12 mars 2020 à la fin de l'état d'urgence + 1 mois. En conséquence **tous les délais sont suspendus jusqu'au 24 juin 2020.**

- **Début période dérogatoire : 12/03/2020**

- **Fin de l'état d'urgence sanitaire : 24/05/2020 (connu au 02/04/2020)**
  - **Début du nouveau délai d'instruction : 1 mois après la fin de l'état d'urgence soit à partir du 24/06/2020 à 00h00**
- 
- Toutes les opérations sont concernées (demandes, vérifications, avis, décisions, recours, instructions, contrôles, avis ABF...)
  - **Aucune autorisation tacite** n'est accordée pendant la période dérogatoire.
  - Pour plus d'informations :
    - Détail et exemples dans le Fichier joint (1. Urbanisme délais dérogatoires)
    - [Le site de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau](#)
    - [L'Ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020](#)

## **2. ONF - Accès forêt**

- L'ONF est mobilisé pour faire respecter les arrêtés d'interdiction d'accès dans les forêts d'Ile-de-France ([détails sur ce lien](#)).
  - L'accès aux **espaces forestiers** est interdit, en dehors des personnes qui seraient tenues de les emprunter munies de justificatif pour rejoindre leur domicile ou y exercer leur activité professionnelle.
  - Les activités sportives sont interdites dans la forêt de Fontainebleau et toute manifestation en forêt est proscrite.
  - Des contrôles ont lieu régulièrement.
- Tous les sites de l'ONF sont fermés, seul le standard est opérationnel 01 60 74 93 50 et les contacts par mail : [ag.fontainebleau@onf.fr](mailto:ag.fontainebleau@onf.fr)
- Les travaux et le ramassage des déchets sont suspendus, tout en évitant les risques d'insalubrité.
- L'exploitation de bois par les particuliers est suspendue.
- La chasse est interdite, sauf décisions préfectorales spécifiques

## **3. Transports**

- Ligne R. Nouveaux horaires jusqu'au 3 avril (P.J. 3) ) A suivre sur :
  - <https://www.transilien.com/>
  - Application : « Assistant SNCF »
  - [Le blog de la ligne R](#)
- BUS. Depuis le 30/03, le service de transport est réduit dans la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau par manque de personnel
  - Consulter régulièrement [le site](#), les informations changent fréquemment

- Toutes les lignes ne circulant qu'en période scolaire sont suspendues
- Consulter également les sites des exploitants
  - [Transdev](#) (recherche par N° de lignes)
- Le Transport A la Demande du Pays de Fontainebleau (liaison vers Fontainebleau-Avon) est maintenu. Réservations au 01.64.10.55.33 ou sur [capf.centrale-mobilite.fr](http://capf.centrale-mobilite.fr)

#### **4. Accueil Déchèterie pour les professionnels**

- Le SMITCOM-LOMBRIC en lien avec GENERIS met en place un accès sur **rendez-vous** pour les déchets issus de l'activité économique ou les publics prioritaires pour les professionnels ayant maintenu leurs activités. Associations et services techniques des communes peuvent bénéficier (accès gratuit / payant ou sous convention dépôts sauvages). Conditions décrites dans le document joint (PJ.4)
  - Lieu unique : déchèterie de Vaux le Pénil.
- 2 Sites privés restent ouverts : Dépolia (Ecuelles) - Big bennes (Soignolles en brie)

#### **5. Approvisionnement**

- Le marché de Fontainebleau rouvre le mardi dès 8h00
- Le marché du jeudi à Milly la Forêt est fermé (info sur le site de la ville du 31/03)
- L'approvisionnement en baguettes (classique ou tradition) a démarré le mercredi 01/04. (Contact : 06 75 71 88 18)
- Rappel : les ventes ambulantes sur le parking sont maintenues
  - Pain : vendredi après-midi
  - Epicerie en vrac : mardi et vendredi après-midi
  - Pizza : jeudi en soirée
- Les producteurs de légumes locaux Philippe et Eddy Lefort sont ouverts les samedi et dimanche de 9h00 à 12h00 rue des sablons, face au hangar
- AMAP Verts de Bière / ferme des Sablons : les inscriptions pour la saison 2020/2021 sont ouvertes (46 paniers / an - 5 légumes différents). En savoir plus sur [amap.vdb.contact@framalistes.org](mailto:amap.vdb.contact@framalistes.org)
- Les commerçants de Barbizon proposent des livraisons à Arbonne, si elles sont groupées. Contact : 06 75 71 88 18

#### **6. Enfance & Jeunesse**

- Le centre d'accueil de loisirs de Cély-en-Bière 10 rue du Fief sera ouvert pendant les vacances de Pâques aux enfants des personnels soignants uniquement.
  - Contact : 01 60 66 12 53 ou par mail [julien.nepveu@pays-fontainebleau.fr](mailto:julien.nepveu@pays-fontainebleau.fr)

- Des bénévoles proposent leurs services par skype ou téléphone pour aider les enfants et les collégiens qui auraient des difficultés à faire leurs devoirs. (Contact : 06 75 71 88 18)
- Des livres pour enfants peuvent être prêtés, sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur (Contact : 06 75 71 88 18)
- Se cultiver pendant le confinement ?
  - Des musées à visiter de chez soi : [Muséosphère](#)
  - Des activités en ligne proposées par le [Grand Palais](#)
  - [1 minute au musée \(vidéo\)](#)
- Ecouter des podcasts
  - [Des histoires en musique d'Elodie Fondacci - Radio classique](#)
  - [La grande histoire de Pomme d'Api](#)

## **7. Demandes d'intérêt général**

- L'association du **FabLab** à Barbizon, fabrique des visières pour les personnels de santé en priorité et recherche des feuilles transparentes semi-rigides (habituellement utilisées pour les dossiers reliés). Si vous en disposez dans vos fournitures administratives, contacter Mme GALMARD PETERS, maire de Cely, à [maire.cely@orange.fr](mailto:maire.cely@orange.fr)
- Cagnotte en ligne pour soutenir le personnel de l'hôpital de Fontainebleau sur le site [Leetchi](#)

## **8. Proposition de service de la part des Arbonnais**

- Conseils ou assistance d'une infirmière par téléphone
- Un nouveau résidant à Arbonne la Forêt souhaite donner de son temps pour travailler en mi-temps dans la collectivité, dans une entreprise ou le domaine agricole/viticole.
- Contact : 06 75 71 88 18

## **9. Attestation de déplacement**

- Attestation de déplacement simplifiée pour les personnes handicapées [à télécharger](#)

## **10. S'occuper pendant le confinement**

- Lire des livres gratuits : plusieurs sites sont disponibles sur internet
- Visiter des musées virtuellement
  - [12 parcours thématiques dans les musées de la ville de Paris](#)
  - [Le Louvre](#)

- [Centre Pompidou](#)
- Ecouter de la musique
  - Le Boléro de Ravel par [l'Orchestre National de France](#), chacun des musiciens joue chez lui, étonnant
  - Spectacles de l'[Opéra de Paris](#) en ligne

N'oubliez pas de faire du sport à la maison pour rester en forme. De nombreux sites sont sur internet.

Nous vous rappelons qu'il est important de respecter les mesures de confinement imposées par le gouvernement et de réduire au maximum vos déplacements.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien à vous

L'équipe municipale

Responsables DPO : Laurence Ayrault et Anthony Vautier